

Lundi 20 mars 2017

Le collège du Hcéres valide la création de l'Office français d'intégrité scientifique

Le 20 mars 2017, le collège du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) a voté la création de l'Office français d'intégrité scientifique (OFIS).

La création de l'OFIS, nouveau département du Hcéres, figure parmi les premières mesures prises en application des conclusions du rapport de Pierre Corvol¹ sur l'intégrité scientifique. Cette création intervient dans un contexte fort de promotion de l'intégrité scientifique marqué par la première conférence annuelle des signataires de la charte d'intégrité scientifique (Paris, 22 mars 2017).

Des missions au service de l'intégrité scientifique : expertise, observation, animation

Structure nationale, transversale et indépendante, l'OFIS se voit confier une triple mission :

- Expertise : coordonner la réflexion pour l'élaboration de référentiels, d'avis et de recommandations, accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans la mise en œuvre de leurs obligations, aider à l'organisation de médiations élargies ;
- Observation : piloter un observatoire national sur la mise en œuvre des engagements de la charte de l'intégrité scientifique et des pratiques conformes aux standards internationaux, assurer la veille et la diffusion des informations, recenser les cas de manquements et leurs traitements ;
- Animation : contribuer à la définition d'une politique nationale de l'intégrité scientifique, favoriser l'harmonisation et la mutualisation des pratiques, promouvoir les travaux du réseau des référents « Intégrité scientifique » des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, participer à la formation de ces référents, encourager la recherche dans le domaine, assurer le lien avec les Académies, représenter la France à l'échelle européenne et internationale.

Une organisation garante d'une indépendance d'exercice

Etabli au sein du Hcéres, autorité administrative indépendante, l'OFIS bénéficie de conditions propres à garantir son indépendance dans l'exercice de ses missions. Il sera doté d'un Conseil de l'intégrité scientifique (CIS) composé à parité de 12 experts français et internationaux, nommés *intuitu personae*. Placé auprès du président et du collège du Hcéres, le CIS sera chargé de définir les grandes orientations en matière de politique d'intégrité scientifique.

Le fonctionnement du CIS sera défini lors de la prochaine séance du collège, en juin 2017.

En savoir plus

Le HCERES est l'autorité administrative indépendante chargée d'évaluer ou de valider les procédures d'évaluation de l'ensemble des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche. Par ses analyses, ses évaluations et ses recommandations, il accompagne, conseille et soutient la démarche d'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.

¹ « Bilan et propositions de mise en œuvre de la charte nationale d'intégrité scientifique », Pr Pierre Corvol, avec la contribution de Rémy Gicquel. Rapport remis le 29 juin 2016 à Thierry Mandon, secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.